

# **PROJET PÉDAGOGIQUE DU 23 AU 27 DECEMBRE 2024**

**Accueil de Loisirs  
MARCEL PAGNOL  
46 boulevard de la Corse résistante  
83500 La Seyne sur Mer**



Directrice : BALLERINI Mélody  
Adjointe : SASSO Vanessa

# SOMMAIRE

Introduction

1. L'oeuvre organisatrice

2. La commune

3. Les transports

4. Economat / restauration

5. Hygiène et santé

6. Enfants porteurs de handicaps

7. Relations humaines

7.1. L'équipe

7.2. Rôle et fonction du directeur

7.3. Rôle et fonction de l'adjoint pédagogique

7.4. Rôle et fonction de l'assistant sanitaire

7.5. Rôle et fonction de l'animateur

7.6 Intervenants extérieurs

8. Règlementation et sécurité

9. Les projets d'animation

10. Les vacances sans hébergement

10.1. Le fonctionnement

10.2. Les besoins et caractéristiques du public accueilli

10.3. Le constat

10.4. Les objectifs

10.5. La journée type

10.6. L'évaluation

## **Introduction**

Ce projet est destiné à l'accueil de loisirs Pagnol, pour les vacances de fin d'année 2024.

Il est ouvert de 7h30 à 18h00, du lundi au vendredi.

Il se situe au 46 boulevard de la Corse Résistante 83500 La Seyne sur Mer.

L'accueil de loisirs à la particularité d'accueillir des enfants âgés de 10 à 14 ans uniquement, pendant les périodes de vacances scolaires.

L'accueil de loisirs, comme tous les accueils collectifs de mineurs est déclaré à la DRAJES du var.  
De plus c'est la Caisses des Écoles de la Seyne-sur-Mer qui organise l'accueil de loisirs.

Ce document précise les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

## 1. L'œuvre organisatrice

Caisse des Écoles de la Ville de La Seyne sur Mer  
Espace Hermès  
83500 La Seyne/Mer

La caisse des écoles est un établissement public local aux compétences élargies qui contribue au aux compétences élargies qui contribue au rayonnement de l'école primaire. Elle peut gérer des services importants tels que la restauration scolaire, les séjours avec hébergement, les ACM..

A leur création en 1867, les caisses des écoles avaient pour objet initial de favoriser la fréquentation scolaire par l'attribution de récompenses aux élèves assidus et de secours aux élèves indigents ou peu aisés.

Tout en conservant leur utilité en matière de réussite éducative, les compétences des caisses des écoles ont évolué vers des pratiques pédagogiques, éducatives.

La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 modifie l'article du code de l'éducation, sur les missions des Caisse des Écoles, afin que les compétences de ces dernières soient étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

Elles peuvent, en particulier, mettre en œuvre des dispositifs de réussite éducative. La Caisse des Écoles de la Ville de La Seyne sur Mer a été créée par une délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 1947 et son statut adopté le 18 février 1948.

Elle est administrée par un conseil d'administration qui comprend :

- ~ Le Maire, Président de droit
- ~ Un membre représentant de l'Éducation Nationale
- ~ Un membre désigné par le Préfet
- ~ 5 membres désignés par le Conseil Municipal
- ~ 6 membres élus par les adhérents

La CDE organise les ACM périscolaires du mercredi, les ACM extra-scolaires des petites vacances scolaires, les ACM extra-scolaires pendant la période estivale, des sorties familles, des séjours avec hébergements, etc.

Le projet annuel de l'ACM Marcel Pagnol s'appuie sur le projet d'établissement de la CDE.

Dans tous les temps qu'offre l'accueil collectif de mineurs des mercredis, petites et grandes vacances, séjours avec hébergement, la Caisse des écoles offre des loisirs de qualité accessible à tous intégrant les spécificités du public accueilli.

Pour notre projet annuel, notre ACM s'appuie sur les objectifs éducatifs du projet d'établissement de la Caisse des écoles.

L'organisateur entend par « éducatif » la volonté d'orienter les influences reçues par les enfants dans les différents temps d'accueil.

Les actions inscrites dans les différents projets doivent répondre aux besoins et attentes des enfants et s'attacheront à développer, selon le principe général de la laïcité, les objectifs éducatifs de la CDE :

- Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif et de bien être
- Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projet(s) personnel(s).
- Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances
- Favoriser l'acquisition de savoirs technique et l'accès à la culture et la connaissances
- Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnelles, de solidarités, de mixité et de vivre ensemble
- Favoriser l'accès et l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé
- Développer les actions familles

## 2. **La commune**

La Seyne sur Mer est une ville de plus de 64 000 habitants.

Elle se situe au cœur de l'aire urbaine de Toulon, la 10ème aire urbaine de France.

Deuxième ville du département, elle fait partie de la métropole de Toulon Provence Méditerranée qui regroupe douze communes.

Donnant sur l'ouest de la rade de Toulon et sur la Méditerranée, la commune est une station balnéaire avec son quartier des Sablettes. Elle possède un port de plaisance, un casino et un port de pêche.

Une situation stratégique, des atouts naturels et de multiples vestiges mis en valeur :

- 25 km de côtes : plages de sable dont la plage des Sablettes classée pavillon bleu, criques de galets, ports de pêche et de plaisance
- un climat d'une douceur inégalée
- un patrimoine naturel remarquable (forêts, parcs et jardins)
- un patrimoine bâti en partie classé : fortifications, église et chapelles, centre ancien, architecture

La commune est riche en site naturel accessible pour notre centre avec la forêt de Janas, le Parc Braudel, le parc de la Navale, les différentes plages, etc.

Elle est aussi équipée de nombreux équipements sportifs (stades, salles multi sports, base nautique, etc.).

Des infrastructures culturelles telles que le fort Balaguier, le fort Napoléon, les médiathèques sont des outils importants pour les projets de notre ACM.

Les enfants accueillis sur l'ACM Pagnol sont des enfants qui viennent de tous les quartiers de la Seyne sur mer.

La spécificité du fonctionnement de l'ACM Pagnol attire des enfants de toute la ville.

Il y a donc une grande mixité sociale car différentes nationalités sont représentées. Cela favorise l'échange culturel et nous permet d'intégrer et d'apprécier les différences de chacun.

### 3. Les transports

Pour effectuer les différentes sorties, nous avons à notre disposition plusieurs moyens de transports tel que :

- les minibus : un membre de l'équipe pédagogique doit passer une visite médicale afin d'obtenir un permis spéciale donnant le droit de conduire les minibus en transportant des enfants
- les bus de la Mairie : ils sont alloués pour une journée ou une demi-journée à la structure afin de pouvoir se rendre sur le lieu de l'activité
- les bus Réseau Mistral : ils sont empruntés pour se rendre sur un lieu d'activité proche de la structure. Lors de la montée dans ce BUS il doit être fournis au chauffeur un bon de transport indiquant l'heure, le nombre d'enfants et d'adultes et le nom du responsable de la structure.

Des ordres de missions sont à établir pour les sorties hors TPM.

A chaque déplacement, les animateurs doivent remplir une fiche de sortie à transmettre à la direction et aux chauffeurs.

### 4. Économat / Restauration

Les repas du midi et le goûter sont préparés par la cuisine centrale municipale. Ils sont livrés chaque matin sur site en respectant la chaîne du froid et les normes HACCP.

Des menus variés et équilibrés sont proposés chaque jour.

Les temps des repas sont des moments d'échanges, de responsabilisation des enfants.

Apprendre le goût, favoriser la découverte de nouveaux aliments, sensibiliser sur le gaspillage sont les axes éducatifs de l'équipe d'animation pendant les temps de repas.

## 5. Hygiène et santé

Avant le début de chaque séjour, un point sanitaire où est indiqué les différentes allergies, maladies et autres problèmes de santé est édité et distribué aux animateurs afin qu'ils en prennent connaissance.

Pour que nous puissions avoir accès à ces informations, les familles remplissent lors de l'inscription de leur enfant, un document appelé « fiche de liaison » où ils y indiquent les vaccinations et les pathologies particulières dont leur enfant peut faire preuve.

Pour les pathologies particulières, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place entre la famille et un médecin. Si un PAI est mis en place, les familles doivent le fournir au début du séjour à l'équipe de direction. Par exemple si un enfant est asthmatique, dans ce PAI est indiqué quand et combien de doses de Ventoline nous devons administrer à l'enfant.

De plus, dans un meuble fermant à clés et non accessible aux enfants, se trouve les trousse de secours. Quand les enfants partent en sortie hors de la structure, les animateurs prennent une ou plusieurs trousse de secours avec eux afin de pouvoir donner les premiers soins en cas de petites blessures (coupures, écorchures, échardes, coups, etc..). Dans la trousse de secours se trouve également les PAI s'il y en a. A chaque fois qu'un membre de l'équipe pédagogique réalise un soin, il doit l'inscrire sur le registre des soins afin d'avoir une traçabilité. Ce registre est en deux exemplaires, un se trouvant dans la trousse de secours, et un autre restant dans l'armoire d'infirmier. Le fait d'avoir deux registres permet que lorsqu'un groupe soit en sortie et un autre est sur le centre, les deux groupes peuvent inscrire les soins réalisés le cas échéant.

Dans tous les cas, tous les soins doivent y être inscrit et validés par l'équipe de direction.

## 6. Enfants porteur de handicaps

Un enfant porteur d'un handicap dans un centre ou un séjour c'est l'intégration d'une personne atteinte d'un handicap (ou trouble de la santé) dans une structure ordinaire. Alors sur le fait que nous ne sommes pas spécialisés, cela tombe très bien, car de ce fait nous sommes des personnes ordinaires qui allons accueillir des personnes extraordinaires.

C'est pour cela que nous accueillons des enfants atteint de différents handicaps tout au long du séjour au même titre que les autres enfants. Chaque enfant est intégré au mieux (selon ses capacités) au sein du groupe de son âge avec un animateur spécialement détaché afin de l'accompagner dans les meilleures conditions. Certains reviennent à chaque période de vacances et évoluent avec le groupe.

Pour favoriser l'intégration de l'enfant porteur d'un handicap, qu'il soit visible ou non, avant chaque séjour, la Caisse des Écoles et l'équipe de direction de la structure qui va accueillir l'enfant organisent une rencontre avec la famille. Lors de cette rencontre, plusieurs échanges ont lieu afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Ensuite, il est décidé si l'enfant nécessite la présence d'un AAI ou non et quels seront les actions mis en place afin de favoriser l'intégration et le bien-être de l'enfant. Tout au long de l'année et/ou du séjour, des bilans sont également réalisés afin de pouvoir constater l'évolution de l'enfant et adapter les activités misent en place.

## 7. Relations humaines

### 7.1. Équipe

NOM / PRÉNOM	FONCTION	DIPLÔMES
BALLERINI Mélody	Directrice	BPJEPS LTP
SASSO Vanessa	Adjointe	BPJEPS LTP
DIMEK Amandine	Animatrice	BAFA 1
RISTORTO Loris	Animateur	BAFA

### 7.2. Rôle et fonction du directeur

Le directeur d'un ACM est garant de la sécurité physique et morale des enfants et des animateurs.

Il se doit de respecter et faire respecter la réglementation en vigueur.

Il a la charge de rédiger le projet pédagogique avec l'équipe d'animation.

Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.

Il manage les adjoints pédagogiques et les animateurs.

Il gère les relations avec les différents partenaires et prestataires (municipalité, prestataires de services, ..), ainsi que la gestion quotidienne de son ACM (administrative, financière et matérielle).

Il a également un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires. Il associe les parents à la vie du centre et détermine les points négociables ou non relatifs au bon fonctionnement de la structure.

Il organise l'accueil et le départ des enfants avec les adjoints pédagogiques. Il est à l'écoute de son équipe tout en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager et conseiller les animateurs. Il est le moteur de l'équipe et fait aussi partie de l'équipe d'animation.

Il peut également cumuler la fonction de directeur et d'assistant sanitaire, dans ce cas il doit être titulaire du PSC1 ou équivalent.

L'accueil de loisirs est à l'image de celui qui le dirige.



### 7.3. Rôle et fonction de l'adjoint pédagogiques

L'adjoint pédagogique travail en partenariat avec le directeur. Il le seconde (ou le remplace) dans son action en coordonnant l'équipe d'animation et en veillant au respect du projet pédagogique.

Il se doit de respecter et faire respecter la réglementation en vigueur.

Il participe activement à la préparation technique et matérielle des activités proposées par l'équipe d'animation.

Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs telles que :

- la socialisation, qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre à la structure
- la transmission des connaissances, qui consiste à faire acquérir des savoirs faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique
- l'évaluation, qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique

Il est aussi l'intermédiaire entre les animateurs et le directeur, en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.

Il organise avec le directeur :

- l'accueil et le départ des enfants
- le suivi, la formation et l'évaluation des animateurs notamment des stagiaires

### 7.4. Rôle et fonction de l'assistant sanitaires

L'assistant sanitaire exerce une fonction capitale dans un ACM. Tout d'abord, il assure le suivi sanitaire des enfants. Il connaît donc leurs particularités (traitements médicaux, allergies, régimes alimentaires spécifiques, ..) et en informe l'équipe d'animation. Il prodigue les soins, administre les traitements médicaux et agit face aux urgences.

Il peut également parfois cumuler les fonctions de directeur ou d'adjoint pédagogique et d'assistant sanitaire. Dans ce cas il doit être titulaire du PSC1 ou équivalent.

## 7.5. Rôle et fonction de l'animateur

Les animateurs sont en contact direct avec les enfants et sont garant de leur sécurité physique et affective et morale.

Pour cela ils doivent :

- respecter et donc connaître le cadre réglementaire des ACM
- construire une relation de qualité avec les mineurs qui leur sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective
- respecter les enfants en tant qu'individu à part entière
- être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes
- solliciter sans forcer
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs (parents, intervenants, personnels de service,..)

Ils doivent donc manifester une réelle capacité à :

- travailler en équipe
- participer aux réunions de préparation
- savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur leurs actions
- travailler en collaboration avec les adjoints pédagogiques
- respecter le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires, partenaires, ..)
- encadrer et animer la vie quotidienne
- faire respecter les règles de vie
- être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs (activités manuelles, sportives, ..)

Enfin, les animateurs doivent savoir :

- s'adapter quand une activité ne fonctionne pas
- gérer complètement leurs activités de la préparation jusqu'au rangement
- faire part aux adjoints des problèmes survenus au cours de la journée, mêmes minimes
- discuter avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant
- savoir répondre à des demandes d'organisation ou savoir orienter vers les personnes concernées
- être présent aux moments de l'accueil et du départ

Pour les animateurs en stage pratique, une période d'observation leur a été laissée afin qu'ils puissent prendre leurs marques, prendre confiance en eux et trouver leur place au sein de l'équipe et des enfants.

Cependant, ils ont les mêmes responsabilités d'encadrement que le reste de l'équipe.

Le stagiaire devra s'impliquer dans la proposition, préparation, organisation et évaluation des activités proposées aux enfants.

Il devra observer et s'enrichir de l'expérience des autres animateurs du centre.

Son stage sera l'occasion de mettre en pratique ce qu'il a appris à sa formation.

Assurer la sécurité physique et morale des enfants, participer à la mise en œuvre du projet pédagogique, participer à l'accueil, l'information auprès des familles, encadrer et animer la vie quotidienne et les activités seront les missions du stagiaire.

Il sera évalué sur différentes séances intérieur, extérieur, grand jeux....

↗ Critères d'évaluation:

- Le public (connaissance sur les besoins et caractéristiques du publics, avoir un relationnel adapté à l'âge des enfants)
- Le cadre d'exercice (respect des horaires et du fonctionnement, connaissance de la réglementation et de son rôle d'animateur)
- L'équipe d'animation (savoir travailler en équipe, être un élément positif, avoir un bon rapport avec l'autorité hiérarchique)
- Mener différentes activités (courbe d'intensité, cohérence des étapes, démarche pédagogique, amener un but, respect des consignes...) Document

## 7.6. **Intervenants extérieurs**

Les intervenants extérieurs peuvent être les prestataires que nous rencontrons lors des sorties, mais aussi ceux qui viennent sur la structure pour proposer des activités variées aux enfants.

En amont, avant toute réservation, une première rencontre est faite afin de savoir si l'intervenant peut ou non répondre aux attentes de l'équipe de direction en terme de qualité de prestation, d'apports pédagogiques et de sécurité.

Pour cette semaine de vacances, nous faisons appel à deux prestataires :

- Adventure games bubble foot : ce prestataire nous propose une partie de laser game au sein de notre structure le lundi 23 au matin
- L'association NJOY : ce prestataire nous propose un escape game au sein de notre structure le lundi 23 après midi

## 8. **Réglementation et sécurité**

L'accueil de loisirs de PAGNOL, comme tous les ACM, obéit à des lois appartenant au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Ces lois sont regroupées au chapitre VII des parties législative et réglementaire « Mineurs accueillis hors du domicile parental » (articles L227-1 à L227-12 et R227-1 à R227-30), et notamment celles concernant les diplômes requis pour exercer les fonctions d'animateur et de directeur (articles R227-12 à R227-14), ainsi que les taux d'encadrement (articles R227-15 et R227-16) qui sont les suivant :

- pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Ces taux varient lors des baignades :

- pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants
- pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Certaines lois figurent également dans le Code de la Santé Publique à la partie « Établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans » (articles L2324-1 à L2324-4, L2326-4, R2324-10 à R2324-15) et dans le Code de l'Éducation « Activités périscolaires » (article L551-1).

Concernant la sécurité, les lois concernant les Établissements Recevant du Public (ERP), figurent dans le Code de la Construction et de l'Habitation, Livre I, titre II, Chapitre III « Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public » (articles L123-1 à L123-4 et R123-1 à R123-56).

La sécurité dans un ACM est une priorité absolue pour l'équipe d'animation.  
Elle repose sur des normes strictes encadrées par la législation et concerne à la fois la sécurité physique et morale des enfants.  
La surveillance des enfants doit être la plus rigoureuse possible en tout instant.

Les animateurs doivent connaître, mettre en pratique et faire respecter toutes les consignes de sécurité :

- Encadrement suffisant pour le nombre d'enfants
- Aménagement des locaux en fonction des normes de sécurité, d'incendie, d'hygiène et d'accessibilité.
- Prévention des accidents en sécurisant les lieux d'activités et le matériel utilisé
- Encadrement des activités à risque comme les baignades, les sorties extérieures pour lesquelles des consignes de sécurité particulières seront données
- Présence et disponibilités des animateurs pendant toute la durée de la journée
- Gestion des déplacements avec la mise en place de protocole précis pour encadrer les enfants
- Contrôle des entrées et sorties de l'ACM, aucune personne non autorisée ne doit avoir accès au centre et seules les personnes autorisées peuvent récupérer les enfants.
- Respect des règles d'hygiène pour les repas, les locaux et pour les enfants
- Trousse de secours et protocoles médicaux seront accessibles et connus par tous les animateurs
- Suivi des allergies et des traitements médicaux
- Mise en place d'un climat de bienveillance où le respect doit prévaloir sur la violence et l'intimidation
- Encadrement des comportements et prévention du harcèlement
- Plan d'urgence pour les incendies, intrusions et autres
- Formation des animateurs aux premiers secours
- Sensibilisation des animateurs à la gestion des conflits et à la psychologie de l'enfant
- Documents administratifs (informations médicales, autorisations parentales, etc.)

La sécurité de l'ACM repose sur un ensemble de règles et de protocoles visant à assurer la protection physique, morale et sanitaire des enfants accueillis.  
Ces mesures doivent être appliquées de manière rigoureuse par l'ensemble de l'équipe pédagogique pour garantir un environnement sécurisé et épanouissant pour les enfants.

Lors des trajets en bus, les enfants seront comptés à l'entrée, dans le bus et à la sortie du bus.  
Tout le groupe devra s'attacher avec les ceintures de sécurité.  
Les animateurs devront s'asseoir à des endroits stratégiques dans le bus (devant, au milieu et derrière).  
Des exercices d'évacuations du bus seront réalisés.

Pour les déplacements piétons, le groupe devra se positionner sur la droite de la chaussée sauf si la voirie ne le permet pas. Les animateurs devront se positionner devant au milieu et à l'arrière du groupe tout en veillant que les enfants soient par 2 ou en file indienne.

Concernant les baignades, cette activité sera encadrée par un surveillant de baignade qui veillera aux respects règles pour garantir la sécurité des enfants :

- Nombre d'animateurs dans l'eau en fonction du nombre d'enfants et de leurs âges

- Lieux de baignade en milieu naturel avec des zones de baignades et surveillés par des professionnels
- Explication des règles de sécurité aux enfants
- Équipement de sécurité (trousse de secours...)
- Vérification des conditions météo, de l'état de l'eau et des couleurs du drapeaux
- Respect des règlements locaux et communication avec les communes

## 9. Les projets d'animation

Afin de répondre au mieux aux différents besoins du public accueilli, l'équipe d'animation met en place divers projets d'animation visant à favoriser certaines capacités chez les jeunes (motricité, autonomie, cohésion, imaginaire, ect..).

Pour cela l'équipe choisi un ou plusieurs objectifs qui figurent sur le projet pédagogique de la structure et qu'ils veulent travailler avec les jeunes. Ensuite, des activités correspondants aux objectifs choisis sont définies.

## 10. Les vacances sans hébergement

### 10.1. Le fonctionnement

L'accueil de loisirs se compose d'1 salle d'activité, 1 salle de jeu, 1 salle polyvalente, des sanitaires enfants, 1 réfectoire, 1 local de ménage, 1 salle de stockage de matériel, 1 préau, 1 cour, 1 city stade et 1 bureau.

L'ACM est un lieu de vie, de rencontres, d'échanges entre l'équipe d'animation, les enfants et les parents.

L'accueil de loisirs PAGNOL est ouvert toutes les périodes de vacances scolaires, de 7h30 à 18h.

Pour qu'un enfant fréquente le centre, il doit remplir un dossier et le déposer au guichet unique. Le dossier doit être complet pour que l'enfant soit accueilli sur l'ACM (Fiche parents, Fiche enfant, Fiche de liaisons, copie des vaccins, etc.).

L'ACM Pagnol accueille des enfants de 10 à 14 ans pendant les vacances scolaires.

Il se situe à proximité des Sablettes et de la corniche de Tamaris, au sein de l'école élémentaire Marcel Pagnol (46 boulevard de la Corse résistante 83500 La Seyne-sur-mer).

La mission de l'accueil de loisirs n'est pas de faire de la garderie mais de proposer des activités ludiques qui permettront aux enfants de les faire évoluer, de les amener vers l'autonomie, la socialisation, la citoyenneté, sans oublier de prendre en compte leurs besoins. Il faut que les enfants puissent s'épanouir psychologiquement, physiquement et affectivement. Une autre mission de l'accueil de loisirs est de faire respecter les principes de la République et de laïcité.

En fonction des thématiques choisies, des objectifs pédagogiques et opérationnels sont mis en place.

En effet la Caisse des Écoles rédige un projet éducatif avec les objectifs éducatifs qu'elle souhaite que ses équipes mettent en place et développe sur leurs structures.

Ensuite les équipes de direction de chaque structure choisissent un ou plusieurs objectifs éducatifs et décident de les développer à travers un projet et des objectifs pédagogiques. Ce projet pédagogique sera tout au long de l'année un référentiel dans le choix des activités pour l'équipe d'animation.

L'accueil de loisirs ne se contente pas de proposer des activités pour faire des activités, mais propose des projets où les enfants peuvent apprendre, se construire et évoluer tout au long de l'année.

La particularité de l'ACM Pagnol sur les temps extra-scolaires repose sur le choix d'ouvrir uniquement le centre aux enfants âgés de 10 à 14 ans dans l'objectif à la fois de créer une passerelle entre l'ACM et les espaces jeunes du service jeunesse municipal, mais aussi de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants dans un centre qui garde un fonctionnement de « centre aéré ».

Les enfants ne sont pas « libres », ils doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du centre.

Cette passerelle a pour but de faciliter la transition des enfants entre les différents fonctionnements de ces 2 types d'accueil ainsi que de rassurer les familles n'étant pas encore prêtes à « lâcher » le fonctionnement d'un accueil de loisirs classique.

Les enfants que nous accueillons sur notre ACM sont demandeurs de nouveaux apprentissages, de sociabilisation, des « codes sociétaux » et ont une part d'imaginaire très présente.

L'ACM propose des activités ludiques qui sont axés sur des domaines sportifs, culturels et autres.

L'objectif initial est de permettre à l'enfant de se développer tout en s'amusant.

Un enfant est avide de découverte dans son apprentissage de la vie.

A cet âge, les jeunes accueillis au sein de la structure sont dans une période charnière du développement d'un individu, marquée par la transition de l'enfance à l'adolescence.

C'est une étape cruciale de la construction de l'identité, où ils cherchent à mieux comprendre qui ils sont, à développer leur autonomie et à construire leurs opinions.

Les activités qui leur seront proposées, les aideront à explorer leurs intérêts, à affirmer leurs goûts et à renforcer leur confiance en eux.

Les pré-adolescents font souvent face à des défis d'adaptation sociale.

Ils commencent à se confronter à des dynamiques de groupe plus complexes, aux jugements des pairs et parfois aux premiers conflits relationnels.

Chaque période de vacances sera l'occasion de leur proposer des projets promouvant des activités de cohésion et de coopération afin de renforcer les compétences sociales, le respect des autres et l'entraide.

C'est pour ces raisons que nous allons adapter nos séjours sur le fait que les jeunes s'approprient les lieux et le planning d'activités en choisissant un maximum leur programme.

Nous avons mis en place une possibilité d'arrivée échelonné le matin pour les enfants qui souhaitent dormir un peu plus mais les parents doivent nous prévenir la veille et l'enfant peut venir au centre entre 7h30 et 11h30.

Des activités et des sorties sont proposées tout au long des vacances, adaptées à l'âge des enfants et selon la thématique choisie.

Cette thématique est choisie la semaine précédant la période des vacances avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

Durant ces périodes, il est possible que des prestataires interviennent au sein de la structure ou que l'ensemble de la structure se déplace vers un prestataire extérieur.

Des veillées sont aussi proposées 1 ou 2 fois par semaine pendant les vacances.

De plus, à chaque période de vacances, suite à des projets écrits par l'équipe de direction de l'accueil de loisirs et validés par le comité de direction de la Caisse des Écoles, l'ensemble de la structure (enfants + équipe d'animation) part en séjour avec nuitées. Les séjours ont une durée maximale de 5 jours et 4 nuits.

Pour la réalisation de ces séjours avec hébergement, l'équipe pédagogique planifie et réserve plusieurs mois à l'avance les différents séjours qui seront proposés aux jeunes (choix d'hébergement agréés, choix de prestations adaptées au public et répondant à des objectifs prédéfinis, choix du moyen de transport, choix de l'équipe encadrante, vérifications administratives et réglementaires, mise en place de réunions d'informations aux familles, courses alimentaires si nécessaire, etc..).

## 10.2. Les besoins et caractéristiques du public accueilli

Dans le cadre d'un ACM, les enfants âgés entre 10 et 14 ans accueillis présentent plusieurs caractéristiques spécifiques en termes de développement physique, émotionnel et social.

Pour les enfants de 10 à 14 ans :

La puberté peut débuter à cet âge-là, impliquant des changements corporels significatifs.

Leur énergie peut varier et ils deviennent plus conscients de leur apparence et de leur corps.

Ils sont plus autonomes dans leurs réflexions, aiment les débats et remettent en question certaines règles et idées.

L'influence des pairs devient essentielle.

Le groupe d'amis joue un rôle central dans le développement de l'enfant.

Ils sont plus vulnérables émotionnellement à cause des changements hormonaux et sociaux.

Ils recherchent leur identité ce qui peut entraîner des moments d'anxiété ou de doute.

Besoin d'indépendance et de prise de responsabilités.

Les adolescents aiment explorer leurs passions et s'engager dans des activités qui renforcent leur autonomie.

Ils ont tendances à éviter l'autorité directe, préférant des médiations plus douce.

De plus, les enfants accueillis sur l'ACM Marcel Pagnol viennent de tout horizon et de différents quartiers. Ainsi nous avons au sein de la structure, une grande mixité sociale où chacun peut apprendre des autres. Cela permet également que les enfants les plus « aisés » se rendent compte que tout n'est pas acquis dans la vie, mais également que ceux venant de milieux plus « défavorisés » puissent avoir accès aux mêmes loisirs que tous et sortir de leur quotidien.

Ces différentes caractéristiques montrent l'importance d'adapter les activités, l'encadrement et les règles à chaque groupe d'âge afin de répondre à leurs besoins spécifiques dans un environnement collectif comme l'ACM.

### 10.3. Le constat

Lors des moments informels au centre, nous avons pu constaté en discutant avec les jeunes qu'ils étaient en demande d'activités innovantes. Nous avons donc eu l'idée de proposer des activités que les enfants apprécient particulièrement mais dans un contexte différent.

De plus voulant toujours mettre en avant l'autonomie des jeunes et en fonction de leur moyens personnels, ils devront gérer leur budget tout au long de la semaine selon les activités prévus.

En parallèle, à travers tous les temps de l'accueil de loisirs nous souhaitons renforcer les liens sociaux entre les jeunes fréquentant la structure.

C'est pour ces raisons que nous avons fait intervenir deux prestataires sur la structure, afin que les jeunes découvrent ou redécouvrent de manière différente, des activités qu'ils ne connaissent peut être pas, ou n'ont pas eu l'occasion de pratiquer.

De plus, nous proposons des activités où les enfants auront le choix d'y participer ou non. Chacun aura le choix de faire ce qui lui plaît.

Également, pour que les jeunes puissent apporter « une touche » qui leur ai propre au sein de la structure, nous réaliserons une fresque de Noël sur un pan de mur dans la salle de jeux (qu'ils utilisent quotidiennement). Ils pourront ainsi être fier de ce qu'ils ont fait et se sentir plus à l'aise dans la structure.

Enfin, pour clôturer et accentuer la cohésion du groupe, nous avons fait le choix de proposer un grand jeu le dernier jour du séjour où les enfants pourront affronter l'équipe d'animation sur les épreuves de leur choix. En effet, ils auront la semaine pour choisir et préparer une épreuve (par groupe de 4 jeunes) sur laquelle ils souhaitent affronter l'équipe. Et inversement, chaque membre de l'équipe proposera une épreuve sur laquelle il affrontera l'ensemble des jeunes. Pour clôturer ce jeu, nous ferons un grand goûter festif.

Nous avons fait le choix d'organiser ce séjour comme tel afin de prendre en compte les besoins de chaque jeune et d'être le plus à leur écoute possible.



#### 10.4. Les objectifs

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	indicateurs
Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation		Le jeune sera capable de gérer son argent de poche lors des activités proposées tout au long de la semaine	20/24
	Favoriser l'autonomie	Le jeune sera capable d'être autonome dans tous les temps de la vie quotidienne	15/24
		L'animateur sera capable d'accompagner le jeune sur ses responsabilités	2/2
		Le jeune sera capable de parler au moins une fois à toutes les personnes présentes sur la structure	20/24
	Renforcer les liens sociaux	Le jeune sera capable d'accepter les différences de chacun	20/24
		L'animateur sera capable de veiller à ce qu'aucun jeune ne soit exclu du groupe	2/2

## 10.5. La journée type

La journée décrite ci-dessous est une journée type au sein de la structure et les heures indiquées dans le tableau ci-dessous servent de repères mais peuvent varier.

Les activités sont choisies et réalisées en fonction d'une courbe d'intensité qui favorise le bien-être de l'enfant, avec des activités dynamiques suivies d'activités plus calmes.

<b>ACCUEIL DES ENFANTS</b>	<b>7h30</b> – <b>11h30</b>	Les membres de la direction assurent l'accueil des parents et guident l'enfant vers le groupe pour qu'il y fasse des activités dans la salle de jeux avec les animateurs. C'est un moment où les familles transmettent des informations sur leurs enfants (santé, sommeil, soucis, etc.) et inversement où l'équipe pédagogique indique aux familles le déroulé de la journée des enfants et/ou toute autre information utile. C'est aussi un moment où l'équipe de direction peut répondre aux diverses questions des familles. De plus, lorsqu'un enfant est absent ou qu'il est prévu qu'il le soit, les familles peuvent en informer l'équipe pédagogique. La particularité de notre ACM est que nous proposons un accueil « foyer » où les enfants sont libres de faire ce qu'ils veulent (sous la surveillance de l'équipe) comme baby-foot, console, discussion, ping-pong, jeux libres, etc.. En parallèle, des activités prédéfinies qui leur sont proposées.
<b>REPAS</b>	<b>12h00</b> – <b>13h00</b>	Les enfants et les animateurs mangent à la cantine. Les animateurs se doivent d'être à l'écoute de l'enfant et l'amener à être autonome. Les animateurs se doivent de montrer l'exemple en goûtant à tous les plats proposés et en incitant les enfants à en faire autant.
<b>TEMPS CALME</b>	<b>13h00</b> – <b>14h00</b>	Les enfants sont dans la salle de jeux mis à leur disposition afin de digérer calmement tout en passant un bon moment ou ils peuvent échanger entre eux ainsi qu'avec les animateurs et faire des activités calmes.
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>14h00</b> – <b>16h00</b>	Des sorties sont proposées chaque jour aux enfants, soit avec un bus de la mairie, soit avec des minis bus, soit à pieds ou en bus réseau mistral. Ces sorties peuvent être aussi bien ludiques que de consommation. Certains jours il n'y a pas de sorties prévues mais des grands jeux et/ou activités ludiques sont proposés par l'équipe.
<b>GOÛTER</b>	<b>16h00</b> – <b>16h30</b>	Les enfants prennent leur goûter avec les animateurs qui peuvent en profiter pour recueillir les avis et sentiments des enfants sur la journée.
<b>ACCUEIL DES ENFANTS</b>	<b>16h30</b> – <b>18h00</b>	Les membres de la direction assurent l'accueil des parents, leur font un retour de la journée de leur enfant. En parallèle ils vont chercher les enfants dans la salle d'activité et les accompagne jusqu'à leur famille. C'est aussi un moment où l'équipe de direction peut répondre aux diverses questions des familles. De plus, lorsqu'un enfant est absent ou qu'il est prévu qu'il le soit, les familles peuvent en informer l'équipe pédagogique. Pendant ce temps, les animateurs encadrent les enfants et leur proposent des activités ludiques et/ou libres.

En fin de journée, quand les enfants sont partis, il peut y avoir des réunions de régulation ou de préparation si nécessaire pour l'équipe pédagogique (45min).

Des temps de pauses sont également prévus pour les animateurs lors des temps calmes (30 min).

## 10.6. L'évaluation

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs prévus	Indicateurs réalisés
Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation		Le jeune sera capable de gérer son argent de poche lors des activités proposées tout au long de la semaine	20/24	
		Favoriser l'autonomie	15/24	
		L'animateur sera capable d'accompagner le jeune sur ses responsabilités	2/2	
		Le jeune sera capable de parler au moins une fois à toutes les personnes présentes sur la structure	20/24	
	Renforcer les liens sociaux	Le jeune sera capable d'accepter les différences de chacun	20/24	
		L'animateur sera capable de veiller à ce qu'aucun jeune ne soit exclu du groupe	2/2	